

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 28 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 13

Procurations : 2

Mme Muriel HARTWICH, donne pouvoir à M. Alain DURIS
M Thomas REVET, donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoint.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Audrey MEUNIER, Mme Aurélie GAUMER, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, Mr Alan DUVAL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 2

Secrétaire de séance : Mme Annie DUCOURTIEUX

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES ENGAGES POUR LES COLLEGIENS AUVENTAIS FREQUENTANT LE COLLEGE DE ROCHECHOUART

Vu la délibération N°2022/18 du 21 Octobre 2022 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Rochechouart,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Rochechouart participe, comme chaque année, à l'achat de fournitures scolaires pour l'ensemble des élèves fréquentant le collège Simone VEIL de Rochechouart,

Celle-ci sollicite la Commune de Saint-Auvent afin qu'elle prenne à sa charge une participation par collégien auventais fréquentant cet établissement,

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de la Présidente du CCAS de Rochechouart demandant confirmation de cette participation,

La part financière demandée s'élèverait à **17.00 €** par élève,

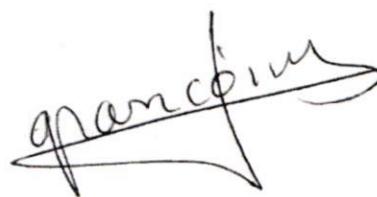
Considérant que **28 enfants** sont concernés par ce dispositif, cela impliquerait une contribution pour la Commune de Saint-Auvent de **476.00 €**,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **de répondre** favorablement à la sollicitation de la Commune de Rochechouart,
- ✓ **de s'acquitter** de la somme de **476.00 €** au titre de sa participation aux frais de fournitures scolaires engagés pour les collégiens auventais fréquentant le collège de Rochechouart,
- ✓ **de confirmer** la gratuité des fournitures scolaires pour les élèves auventais.

Fait à Saint-Auvent, le 06 novembre 2024

Le Maire,

Bruno GRANCOING